



Guide Pratique de l'animal en ville



Adopter est un acte
responsable.
Abandonner est un
acte minable.

Un animal est un être sensible.
Un animal n'est pas un jouet.
Soyez son maître pour la vie.

Non à l'abandon !



SOMMAIRE



Les chiens.....p 1 et 2

- Identification
- Adopter un chien
- Responsabilités des propriétaires

Les chats.....p 3 et 4

- Identification
- Adopter un chat
- Responsabilités des propriétaires

Les autres animaux domestiques.....p 5

- L'iguane
- Le serpent
- Le poisson-clown
- Le lapin
- Le cochon d'Inde
- Le rat domestique

Les animaux de la ferme.....p 6

- La poule
- Le canard
- La chèvre
- L'âne
- Le mouton
- Le dindon

Les alliés du jardin.....p 7 et 8

- L'abeille
- Les coccinelles
- L'hérisson

Les ennemis du jardin.....p 9 et 10

- Le frelon asiatique
- La chenille processionnaire
- Les limaces

Les nuisibles.....p 11 et 12

- Le sanglier
- La fouine
- La pie bavarde
- Le corbeau
- Le moustique
- Le rat

Règles de vie des chiens.....p 13

Chiens guides d'aveugle.....p 14

Recherche de bénévoles.....p 15

Adresses et numéros utiles.....p 16



Les chiens



L'identification des chiens :

L'identification d'un chien se fait à partir de 12 semaines et est obligatoire depuis 1999. Celle-ci est assurée par vétérinaire. L'identification permettra de remonter jusqu'à vous en cas de vol ou de perte de votre animal. Il existe deux techniques d'identification : la puce électronique et le tatouage. Les vétérinaires vous recommanderont certainement la puce électronique afin d'éviter les maltraitances animales en cas de vol. Il faut savoir que la récupération de votre animal placé en fourrière aura un certain coût.

SANS PUCE ÉLECTRONIQUE OU TATOUAGE, VOTRE CHIEN SERA CONSIDÉRÉ COMME ERRANT ET DONC PLACÉ EN FOURRIÈRE.

IDENTIFIER VOTRE CHIEN NE LE DISPENSE PAS DE PORTER UN COLLIER OU UNE MÉDAILLE AVEC VOS COORDONNÉES MISES À JOUR AU BESOIN.



Adopter un chien :

Si vous souhaitez adopter un chien, vous pouvez vous rendre dans plusieurs associations protectrices des animaux. Dans ces refuges, vous trouverez forcément le compagnon idéal et sauverez un animal. Vous pouvez également vous rendre chez un éleveur agréé mais les achats en animalerie sont déconseillés et seront même interdits en 2023

Afin d'adopter votre toutou, nous vous proposons différents refuges animaliers situés près de Réau :

- La Société Protectrice des Animaux de Vaux-le-Penil

01.60.56.54.60

Rue des Prés Neufs, 77000

Vaux-le-Pénil

- La Fondation 30 millions d'amis

01.64.00.15.45

77160 Saint-Hilliers

- La Fondation d'Assistance aux Animaux

01.60.26.20.48

18 rue des plantes, 77140

Villevaudé

- Le site internet Seconde Chance

www.secondechance.org



Les chiens

Responsabilités des propriétaires :

Selon l'article 1385 du Code Civil, « le propriétaire d'un animal [...] est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »

Selon le code de la Santé Publique, le fait d'être à l'origine de bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage est puni d'une contravention de 3e classe (150€ à 450€). Les aboiements intempestifs de votre animal peuvent être considérés comme étant des nuisances sonores.

DE PLUS, NOUS CONSTATONS DE PLUS EN PLUS DE DÉJECTIONS CANINES SUR LES TROTTOIRS DE LA COMMUNE. DES SACHETS PRÉVUS À CET EFFET SONT DISPONIBLES DANS DE NOMBREUX POINTS COMMUNAUX.

NE PAS RAMASSER LES DÉJECTIONS DE SON CHIEN RESTE PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 35€.

MERCI DE VOTRE CIVISME QUANT À CE PROBLÈME QUI DEVIENT RÉCURRENT.



CHIEN PERDU

Si vous trouvez un chien perdu, vous pouvez vous rendre dans une clinique vétérinaire.

En effet, si le chien est tatoué ou pucé, le vétérinaire sera en mesure de retrouver son propriétaire.

En cas d'animal perdu ou trouvé, vous pouvez déposer une annonce sur la page Facebook PET ALERT SEINE-ET-MARNE 77
<https://www.facebook.com/Pet.Alert.Fr.77>



Les chats



L'identification des chats :

L'identification d'un chat se fait à partir de 8 semaines. Désormais, les chats, nés après le 1er janvier 2012 doivent obligatoirement être identifiés, par puce électronique ou par tatouage. Celle-ci est assurée par vétérinaire. L'identification permettra de remonter jusqu'à vous en cas de vol ou de perte de votre animal. Il existe deux techniques d'identification : la puce électronique et le tatouage. Les vétérinaires vous recommanderont certainement la puce électronique afin d'éviter les maltraitements animaux en cas de vol. Il faut savoir que la récupération de votre animal placé en fourrière aura un certain coût.

SANS PUCE ÉLECTRONIQUE OU TATOUAGE, VOTRE CHAT SERA CONSIDÉRÉ COMME ERRANT ET DONC PLACÉ EN FOURRIÈRE.

IDENTIFIER VOTRE CHAT NE LE DISPENSE PAS DE PORTER UN COLLIER OU UNE MÉDAILLE AVEC VOS COORDONNÉES MISES À JOUR AU BESOIN.



Adopter un chat :

Si vous souhaitez adopter un chat, vous pouvez vous rendre dans plusieurs associations protectrices des animaux. Dans ces refuges, vous trouverez forcément le compagnon idéal et sauverez un animal. Vous pouvez également vous rendre chez un éleveur agréé mais les achats en animalerie sont déconseillés et seront même interdits en 2023

Afin d'adopter votre matou, nous vous proposons différents refuges animaliers situés près de Réau :

- La Société Protectrice des Animaux de Vaux-le-Pénil
01.60.56.54.60
Rue des Prés Neufs, 77000
Vaux-le-Pénil

- Association l'Echappée Belle
07.83.69.68.25
06.89.37.54.33
70 rue Jacques Prévert, 77330
Ozoir-la-Ferrière

- Assistance et Protection des Animaux Sud Se
01.60.60.84.14
27 rue Saint-Jacques, 77380
Combs-La-Ville

- L'Association SHANA
06.62.26.72.71
14 place du 14 juillet 1789, 77550
Moissy-Cramayel

- Le site internet Seconde Chance
www.secondechance.org



Les chats

Responsabilités des propriétaires :

Tout adoptant doit d'abord savoir que l'adoption d'un chat nécessite du temps et des soins au quotidien. La durée de vie moyenne d'un chat étant de 15 ans, le propriétaire devra donc le soigner, le nourrir et lui apporter de l'affection tout au long de sa vie.

Lorsque votre chat est en chaleur, celui-ci peut être mis en cause dans des nuisances sonores. En effet, que ce soit un mâle ou une femelle, votre chat aura plus de facilité à miauler ou à feuler lors de sa période de chaleur. Afin de cesser ses nuisances, il vous sera conseillé de stériliser votre chat auprès d'un vétérinaire.

LA STÉRILISATION EST FORTEMENT CONSEILLÉ POUR LES CHATS AUSSI BIEN MÂLES QUE FEMELLES AFIN D'ÉVITER UNE TROP FORTE REPRODUCTION ET LUTTER CONTRE LES CHATS ERRANTS.



CHAT PERDU

Si vous trouvez un chat perdu, vous pouvez vous rendre dans une clinique vétérinaire.

En effet, si le chat est tatoué ou pucé, le vétérinaire sera en mesure de retrouver son propriétaire.

En cas d'animal perdu ou trouvé, vous pouvez déposer une annonce sur la page Facebook PET ALERT SEINE-ET-MARNE 77
<https://www.facebook.com/Pet.Alert.Fr.77>



Les autres animaux domestiques

L'Iguane (N.A.C)



Si vous avez l'idée d'adopter un iguane, sachez que cet animal a une espérance de vie de 10 à 15 ans.

Afin de pouvoir adopter un iguane, il vous faudra préalablement obtenir un certificat de capacité prouvant vos compétences concernant son élevage.

Le Serpent (N.A.C)



Si vous souhaitez adopter un serpent, sachez que cet animal a une espérance de vie de 22 ans en moyenne.

Afin de pouvoir adopter un serpent, il vous faudra préalablement obtenir un certificat de capacité prouvant vos compétences concernant son élevage.

Le Poisson-Clown (N.A.C)



Si vous avez l'idée d'adopter un poisson-clown, sachez que cet animal a une espérance de vie de 18 ans en captivité.

Afin de pouvoir adopter un poisson-clown, il vous faudra préalablement obtenir un certificat de capacité prouvant vos compétences concernant son élevage.

Le Lapin



Si vous voulez adopter un lapin, sachez que cet animal a une espérance de vie de 5 à 10 ans.

Afin de pouvoir adopter un lapin, vous n'aurez pas besoin d'obtenir un certificat de capacité celui-ci n'étant pas considéré comme un N.A.C.

Le Cochon D'Inde



S'il vous vient l'idée d'adopter un cochon d'Inde, sachez que cet animal a pour espérance de vie 4 à 8 ans.

Afin de pouvoir adopter un cochon d'Inde, vous n'aurez pas besoin d'obtenir un certificat de capacité celui-ci n'étant pas considéré comme un N.A.C.

Le Rat Domestique



Si vous avez l'idée d'adopter un rat domestique, sachez que cet animal a pour espérance de vie 3 à 5 ans.

Afin de pouvoir adopter un rat domestique, vous n'aurez pas besoin d'obtenir un certificat de capacité celui-ci n'étant pas considéré comme un N.A.C.



Les animaux de la ferme



La poule

Si vous avez l'idée d'adopter une poule, sachez que cet animal a une espérance de vie de 5 à 10 ans.



Le canard

Si vous souhaitez adopter un canard, sachez que cet animal a une espérance de vie de 5 à 10 ans.



La chèvre

Si vous avez l'idée d'adopter une chèvre, sachez que cet animal a une espérance de vie de 15 à 18 ans.



L'âne

Si vous voulez adopter un âne, sachez que cet animal a une espérance de vie de 25 à 30 ans.



Le mouton

S'il vous vient l'idée d'adopter un mouton, sachez que cet animal a une espérance de vie de 10 à 12 ans.



Le dindon

Si vous avez l'idée d'adopter un dindon, sachez que cet animal a une espérance de vie de 3 à 5 ans.



Les alliés du jardin

Les abeilles solitaires :



Il existe des centaines d'espèces d'abeilles solitaires. La plupart passent inaperçues, contrairement à l'abeille charpentière ou xylocope, une grosse abeille toute noire vrombissante.

Elle pollinise les fleurs délaissées par les abeilles domestiques et butine dès le mois de mars, les premières fleurs des arbres fruitiers en particulier, et favorisent ainsi les futures récoltes. Même si ces petites bêtes peuvent terroriser vos enfants, ne les chassez pas ! Elles sauront se montrer utiles pour votre jardin.

Les coccinelles :



La star de la lutte biologique. Tout le monde l'adore avec ses belles formes rondes, ses couleurs vives et ses points que l'on apprend à compter dès l'enfance ...

Elle est appréciée des jardiniers pour son immense talent à dévorer les pucerons. En quantité astronomique. Et de manière bien plus efficace que les insecticides chimiques. Une coccinelle adulte peut gober jusqu'à 100 pucerons par jour et sa larve jusqu'à 150 !

Elles adorent les capucines et les fleurs de fèves, la centaurée, pâquerettes, ficaires, etc. Elles se nourrissent de leur nectar en attendant le plat de résistance : les pucerons.

Les hérissons :



Allié du jardin, le hérisson se nourrit essentiellement de limaces et d'escargots mais également d'insectes comme les sauterelles, les criquets, les hannetons, les araignées, les perce-oreilles ou encore les mille pattes, ver de terre et larves. En bref, il s'attaquera à tous les insectes osant s'en prendre à votre potager. Si vous croisez un hérisson dans votre jardin, ne le chassez pas ! Offrez-lui plutôt de l'eau fraîche ainsi qu'un endroit pour s'abriter comme un tas de feuilles mortes ou de branchages.

Si vous possédez un robot tondeuse automatique, ne programmez pas la tonte aux premières heures de la journée.

Les hérissons sont les premières victimes de ces robots tondeuses.



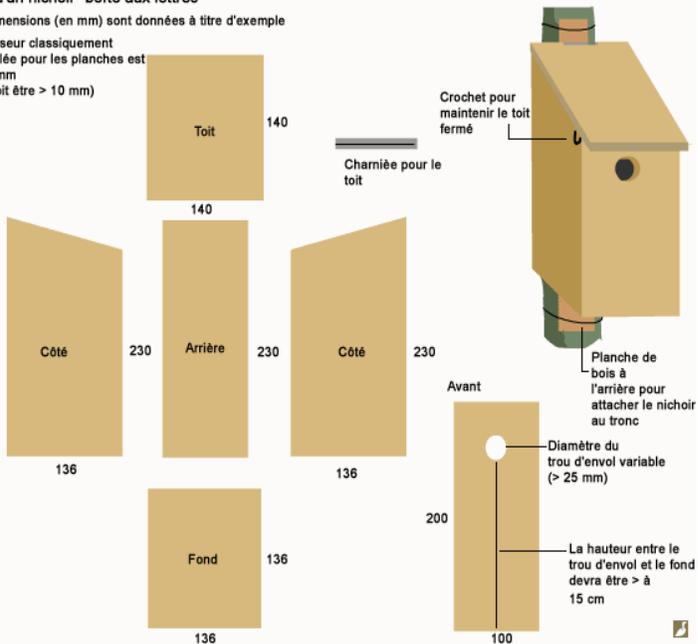
Les alliés du jardin

Plan d'un nichoir à oiseaux :

Plan d'un nichoir "boîte aux lettres"

Les dimensions (en mm) sont données à titre d'exemple

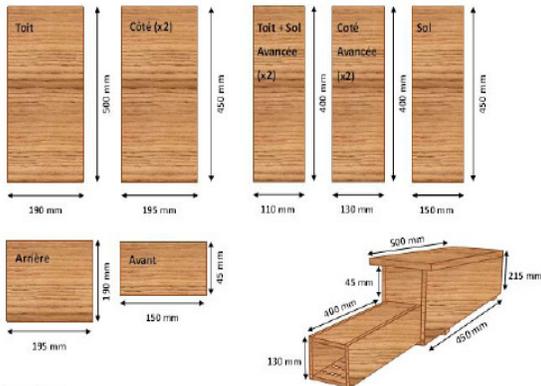
L'épaisseur classiquement
conseillée pour les planches est
de 20 mm
(elle doit être > 10 mm)



Plan d'un gîte pour le hérisson :



Gîte pour le Hérisson



Épaisseur : 20 mm



Les ennemis du jardin

Les frelons asiatiques :



Le frelon asiatique est présent dans presque tous les départements français. Ennemi du jardinier, il s'attaque aux vergers et aux abeilles, qui, sont de véritables atouts pour l'écosystème et doivent impérativement être protégées.

Ces insectes sont sensibles à certaines odeurs qui ont un effet répulsif. Les plantes telles que la lavande, le thym, la menthe ou la tomate leur déplaisent. Elles fuient également les odeurs de clou de girofle, de vinaigre blanc ou les odeurs de combustion d'encens, de thym ou de marc de café.

En cas de nid de frelons asiatiques faites appel à un professionnel et ne tentez pas de le détruire vous-même.

Les chenilles processionnaires :



Les chenilles processionnaires sont de véritables dévoreuses de végétaux. Rien ne leurs résistent et mieux vaut qu'elles n'investissent pas votre jardin.

On les reconnaît à leur couleur orange et leurs poils blancs. De plus, si vous croisez une de ces chenilles, sachez que leurs poils sont des urticants pour les humains et pourraient vous déclencher des allergies. Si l'un de vos animaux de compagnie en ingère cela peut-être mortel pour lui.

Si vous apercevez un nid de chenilles processionnaires dans votre jardin, ne tentez pas de le retirer vous-même. En cas de nid présent sur la commune, prévenez la Mairie de Réau au 01.60.60.85.55 et faites appel à un professionnel.

Les limaces :



Les limaces apprécient particulièrement les jeunes pousses tendres, comme celles des laitues par exemple, mais aussi les tulipes. Elles s'en prendront à chaque feuille présente sur leur passage.

Nous vous proposons une astuce naturelle afin d'éloigner ces gastéropodes.

Les limaces ont l'odorat sensible. Certaines plantes, telles que l'ail, le bégonia ou l'achillée les éloignent. Alternez les plants que vous cultivez et ces plantes odorantes est une solution. Faute de place, vous pouvez arroser les cultures à protéger d'extrait d'ail ou d'achillée. Enfin, le marc de café, en plus d'être un engrais efficace, agit comme répulsif s'il est déposé autour de vos plantes



Les ennemis du jardin

Voici comment reconnaître un nid de frelons ou encore de chenilles processionnaires.

Nid de frelons asiatiques :



Nid de chenilles processionnaires :



Les nuisibles



Le sanglier :

Le sanglier européen peut peser entre 150 et 160 kilos pour le mâle et 100 kilos pour la femelle.

Il est omnivore et fouisseur. Il consomme de très nombreux végétaux et particulièrement des tubercules, rhizomes, glands, noix et céréales. S'il est affamé, il peut occasionnellement s'attaquer à des animaux mourants ou de plus petite taille que lui.

S'il est considéré comme nuisible, c'est surtout parce que les cultures résistent difficilement au piétinement et au passage d'une horde de sangliers.

Ils vivent en meute mais parfois les sangliers solitaires, rejetés de la meute peuvent représenter un danger pour l'homme.

La fouine :



La fouine est un animal considéré comme nuisible et invasif. Elle vit en général à proximité des habitations ou même sous le toit des maisons. Animal nocturne, elle peut être à l'origine de nuisances sonores mais également détruire certains matériaux isolants de vos maisons. Sans parler de l'odeur qu'elle laisse derrière elle...

Une fouine est capable de dévaster tout un poulailler à elle seule lorsqu'elle se met à la recherche d'œufs pour se nourrir. La panique créée chez les poules l'excitera et cette petite bête sera capable de tuer tout ce qui bouge. Essentiellement carnivore, elle se nourrit également de produits végétaux et dévastera également vos potagers.

Très sensible au dérangement, si par hasard une fouine s'est installée dans votre maison, le bruit et les fortes odeurs la feront fuir. Essayez de mettre de la musique forte ou encore de déposer des mouchoirs imbibés d'eau de

Cologne près de l'endroit où elle s'est installée.

La pie bavarde :



La pie bavarde arbore un plumage noir sur le dessus du corps, au niveau de la tête, de la poitrine et de la partie sous-caudale, et blanc au niveau du ventre, des flancs, des rémiges primaires et à la base des ailes.

La pie bavarde est omnivore : son régime alimentaire peut varier, mais est essentiellement constitué d'invertébrés (limaces, insectes...) qui constituent plus de 80 % de l'alimentation des jeunes et des adultes, de fruits et graines diverses, d'œufs (pris dans les nids de passereaux, de poussins d'autres oiseaux, de débris d'origine humaine (surtout en ville, où elle a parfois appris à percer les sacs poubelles, de charognes et de petits vertébrés, occasionnellement petits rongeurs (dont des campagnols).

Elle est considérée comme nuisible car prédatrice de certaines espèces de petites faunes et en concurrence avec les pratiques agricoles. Elle est aussi réputée pour déloger les oiseaux de leurs nids pour en faire le sien.



Les nuisibles

Le corbeau :



Le corbeau freux est un passereau au plumage d'un noir uniforme, avec un éclat légèrement violet-bleuâtre. La base du bec est dénudée, légèrement creusée et blanchâtre. Le bec est pointu, légèrement recourbé vers le bas.

Ils vivent en colonies bruyantes. Le corbeau freux est omnivore. Bien qu'il préfère la nourriture carnée aux végétaux, ces derniers représentent les deux tiers de son alimentation. Mais il ne dédaigne pas les mammifères comme le campagnol des champs (les musaraignes) et le campagnol terrestre, voire occasionnellement, de petits oiseaux et leur couvée. En ce qui concerne les végétaux, il consomme des graines de toutes sortes, où cependant les céréales dominent.

Il est considéré comme nuisible car il détruit les cultures précoces ou tardives et notamment le maïs. Les freux raffolent des graines en germination : pour se procurer le germe, ils extirpent le plus souvent les pousses hors du sol par rangées entières...

Le moustique :



Les moustiques se distinguent des mouches par leur corps plus élancé et leurs antennes plus longues, fines ou en forme de plumeau qui leur permettent de reconnaître les odeurs et les sons. Leur tête est pourvue d'une trompe visible, mais la plupart des espèces ne s'en servent pas pour nous tourmenter: seules les femelles nous piquent pour aspirer notre sang lorsqu'elles ont besoin de nourriture pour leurs œufs. En effet, notre sang contient les protéines nécessaires au développement de leurs œufs.

Pour éloigner les moustiques, il faut savoir qu'ils sont sensibles à certaines odeurs comme :

- La citronnelle
- L'eucalyptus
- Le basilic
- Le vinaigre

Afin d'éloigner ces petites bêtes il suffit de diffuser ces odeurs dans votre maison.

Le rat :



Le rat qui vit près des habitations, dans les égouts ou les poubelles est considéré comme nuisible car il est porteur et propagateur de maladies.

Afin d'éviter une prolifération de rats, il est conseillé d'éviter de laisser vos poubelles au contact direct du sol.

Les rats sont également sensibles à plusieurs odeurs.

Afin de les éloigner, plusieurs techniques existent :

- Huile essentielle d'Eucalyptus
- Ultrasons anti rats et souris
 - Des feuilles de Laurier
 - Des feuilles de Jacinthe

Les règles de vie des chiens à Réau

La ville de Réau accueille avec plaisir vos animaux, mais quelques règles seront à respectées au sein de la commune.

- Dans les espaces publics, votre chien devra être tenu en laisse sauf sur les espaces qui sont réservés aux promenades en liberté
- En cas de déjections, des distributeurs de sacs sont disponibles dans différents points de la commune
- Votre animal de compagnie doit être pucé ou tatoué
- Les chiens de catégorie 1 doivent être muselés.



Chiens guides d'Aveugles

Les chiens guides d'aveugles oeuvrent depuis plus de 40 ans au côté des personnes déficientes visuelles en leur remettant gratuitement une formidable aide à l'autonomie et un compagnon hors pair : le chien guide. Grâce à la générosité du public ce sont aujourd'hui plus de 5 000 chiens guides qui ont été remis par l'une des écoles fédérées.

Chiens guide d'aveugle d'Ile de France
Route Départementale 319, 77170
Coubert

01.64.06.73.09



L'association Chiens guides d'aveugles d'Ile de France recherche activement des familles d'accueils afin d'éduquer les futurs chiens guides pendant 1 an.

Si vous souhaitez devenir famille d'accueil, rendez-vous sur le site <https://www.chiensguides.fr/>.



Recherche de Bénévoles

La commune de Réau s'engage dans la cause animale.
Lorsqu'une hospitalisation survient, il est parfois difficile de trouver une solution pour son animal de compagnie.

Nous recherchons des familles bénévoles qui pourraient accueillir l'animal d'une personne hospitalisée.

Si vous souhaitez devenir famille d'accueil bénévole, merci de nous adresser un mail avec :

- vos coordonnées postales
- adresse e-mail
- numéro de téléphone

Vos coordonnées resteront confidentielles et l'un des membres de la commission cause animale vous contactera en cas de besoin



Si vous êtes concernés par une hospitalisation et la garde ponctuelle de votre animal, contactez-nous par mail nous vous mettrons en relation avec nos familles d'accueils.

Merci de transmettre vos coordonnées sur le mail suivant :
reau.actualites@gmail.com

Les adresses et numéros utiles

Société Protectrice des Animaux (SPA)

01.60.56.54.60

Rue des Prés Neufs, 77000
Vaux-le-Pénil

Fourrière Animale Départementale

01.64.52.17.13

Rue des Prés Neufs, 77000
Vaux-le-Pénil

Mairie de Réau

01.60.60.85.55

2 rue de la Coix des Anges,
77550 Réau

Clinique Vétérinaire de Moissy-Cramayel

01.64.88.32.33

67 place du souvenir,
77550 Moissy-Cramayel

Clinique Vétérinaire 24h/24 7j/7

01.60.65.57.41

67 bis Avenue de Fontaine-
bleau, 77310 Saint-Far-
geau-Ponthierry

Numéro d'Urgence Vétérinaire à domicile

01.40.40.01.02



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Alain AUZET

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION : Les membres du Comité de rédaction

CRÉATION ET MISE EN PAGE : Méline KLECZINSKI

IMPRESSION : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC
à 360 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL : 1er trimestre 2011

